

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : **2024-068**

EN DATE DU : **18 DECEMBRE 2024**

ECONOMIE : DEMANDE DE FINANCEMENT A LA REGION NOUVELLE AQUITAINE POUR LE POSTE DE CHARGE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

L'an deux mille vingt quatre, le dix-huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Lourdoueix Saint Pierre, selon convocation le 12/12/2024, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

Monsieur Roger LANGLOIS a été désigné Secrétaire de séance.

PRÉSENTS (23) : Mesdames et Messieurs

APPERE Roger, AUSSANAIRE Béatrice, AUSSOURD Jacques, BOUCHET Jean-François, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, CHAVANT Philippe, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LABESSE Michel, LALANDE Martine, LAMONTAGNE Marc, LANGLOIS Roger, MARSALEIX Guy, MOREAU ADRIEN, MOULIN Éveline, POIRIER Michel, POLLI Martine, ROUSSILLAT Florence, THEVENET Didier.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR (3) : Mesdames et Monsieur

Céline DARVENNE donne pouvoir à Jean-François GENEVOIS, Philippe GUETAT DONNE POUVOIR à Florence ROUSSILLAT, Hélène PILAT donne pouvoir à Guy MARSALEIX

ECXUSÉS (1) : Monsieur

AUROUSSEAU Jean-Claude,

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	23	26	26	26	0

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2023-077 en date du 18/12/2023 portant sur le contrat de cohésion de de dynamisation 2023-2025 entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Territoire de Guéret ;
Rappelant le Contrat de développement et de transition du Territoire de Guéret signé le 10 novembre 2023,

Dans le cadre du Contrat de développement et de transition du Territoire de Guéret 2023-2025 entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Territoire de Guéret signé le 10 novembre 2023, il est prévu le soutien à l'ingénierie du territoire de projet pour la mise en œuvre des orientations stratégiques définies. Cette ingénierie doit se déployer à l'échelle du territoire de projet, à savoir la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche.

Le Contrat de Développement et de Transitions prévoit le financement d'1/2 poste à hauteur de 50 % sur la thématique Économie, pour la durée du contrat 2023-2025 sur le territoire de la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche, par le territoire de projet de Guéret, sollicite auprès de la Région Nouvelle Aquitaine le financement d'1/2 poste à hauteur de 50% pour l'année 2025.

Le plan de financement dudit poste se présente comme suit :

NATURE DES FINANCEMENTS	MONTANTS	VALEUR
ÉTAT	-	-
RÉGION	10 000,00 EUR	50,00%
DÉPARTEMENT	-	-
EUROPE	-	-
AUTRES FINANCEMENTS PUBLICS (à préciser)	-	-
TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS	10 000,00 EUR	50,00%
FINANCEMENTS PRIVÉS (à préciser)	-	-
AUTOFINANCEMENT	10 000,00 EUR	50,00%
COÛT TOTAL DU POSTE	20 000,00 EUR	100,00%

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

-D'APPROUVER le plan de financement ci-dessus,

-DE SOLLICITER l'intervention de la Région Nouvelle Aquitaine pour le co-financement du poste de chef de projet économie au contrat territorial de développement et de transitions pour l'année 2025,

-D'AUTORISER Monsieur le Président à déposer le dossier de demande d'aide et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
et ont signé les Membres présents**

Pour Extrait Conforme

Le Président,

Guy MARSALEIX

**Le secrétaire de séance
Roger LANGLOIS**

